

Commentaires sur quelques régionalismes lexicaux dans le *Roman de Troie* de Beneeit de Sainte More

On sait que le *Roman de Troie* du XII^e siècle a été composé par un auteur qui se nomme lui-même *Beneiez de Sainte More*,

Ceste estoire n'est pas usee,
N'en guaires lieux n'en est trovée :
Ja retraite ne fust encore
Mais Beneiez de Sainte More
L'a contruvé e fait et dit
E o sa main les moz escrit...

Ailleurs il se nomme simplement *Beneeit*, qui est aussi le nom du chroniqueur officiel d'Henri II Plantagenêt, tel qu'il apparaît dans les sommaires de deux passages de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler *La Chronique des Ducs de Normandie*. Il n'est d'ailleurs pas douteux à mes yeux, et c'est d'ailleurs l'avis presque général, que ces deux *Beneeit* ne font qu'un. Le *Roman de Troie* serait dédié à la *Riche dame de riche rei* (13468) dans laquelle on voit à la suite de G. Paris, Aliénor d'Aquitaine, épouse d'Henri II.

Des critères externes ancrent donc solidement notre *Beneeit* dans le domaine des Plantagenêts et en particulier en Touraine et la datation du Roman aux alentours de 1165 est une hypothèse qui s'appuie sur des éléments solides. Qu'en est-il de sa langue ? D'abord nous n'avons pas son œuvre telle qu'il l'a composée. Son succès est prouvé par sa transmission dans plus de 40 manuscrits ou fragments de manuscrits, dont Constans (1904-1912) a tiré une édition méritoire mais

maintenant dépassée et même d'utilisation périlleuse, au point qu'on recommande parfois d'en revenir à la vieille transcription par Joly (1870) du manuscrit BN fr. 2181, complétée par le BN fr. 1610. Et pourtant on admet depuis Constans que le meilleur manuscrit, et probablement le plus ancien, est le manuscrit de Milan Ambrosiana D 55 qui pourrait appartenir encore au XII^e siècle (cf. R 102, 11). Certes il sert en général de toile de fond à l'édition Constans mais avec beaucoup de retouches souvent malaisément repérables. Quelques extraits (environ 4500 vv. sur un peu plus de 30 000) en ont été publiés par Reichenberger en 1963 (un peu plus de 2 000 vv.) et par Baumgartner en 1987 (un peu plus de 3 400 vv. dont près de 1 000 v. étaient déjà dans Reichenberger). Mais surtout l'étude de Wunderli (1968) a montré de façon convaincante qu'on faisait fausse route en attribuant avec Constans au domaine franco-italien la langue de ce manuscrit qui paraît discrètement teinté, en fait, d'anglo-normand, ce qui nous ramène au cœur du royaume Plantagenêt où l'œuvre fut composée.

Naturellement, on n'ira pas prétendre, ce serait une absurdité, que le texte est écrit dans le dialecte de Sainte-Maure en Touraine ou dans le parler tourangeau en usage à la cour d'Henri II. J'évoque ces hypothèses car c'est souvent un argument que l'on avance pour déconsidérer les travaux sur les aspects régionaux du vocabulaire médiéval. Cette caricature commode repose sur un malentendu. Étant donné que les œuvres médiévales s'inscrivent dans un cadre géographique varié, souvent souligné par le nom même de l'auteur (Chrétien de Troyes, Guillaume de Lorris, Jean de Meun, Guillaume de Machaut etc...), les savants ont mené de longues études à la recherche du lieu d'origine du texte qu'ils étudient. Ces études, fondées sur la phonétique historique et la dialectologie, disciplines en elles-mêmes parfaitement honorables, aboutissaient souvent à localiser les textes dans les zones limitrophes, ce qui a été naturellement dénoncé au même titre que les stemmas bifides. Pour résoudre cette aporie de la méthode, on a eu recours à l'explication par une koinê francienne, voire franco-picarde, une langue mixte, accessible pour nous à travers des *scripta* régionales. C'est la vulgate de notre époque qui n'est guère refusée que par l'école d'A. Dees; et pourtant le mythe francien a sombré définitivement. Mais ces considérations ne s'appliquent qu'au vêtement graphique dont les scribes de toutes régions (picards, champenois, lorrains, franco-italiens, anglo-normands) ont habillé le texte de Benecit qui nous reste inaccessible. Certes pour le retrouver on a longtemps cru pouvoir s'appuyer sur les rimes. De là tant d'analyses linguistiques qui cherchent à retrouver à partir des rimes la langue de l'œuvre. Le modèle insurpassé reste la fameuse étude d'E.

Langlois dans le tome 1 de son édition du *Roman de la Rose*. Mais les résultats de ces travaux titanesques sont sans commune mesure avec les efforts déployés. Il faut d'abord que les textes soient en vers rimés, qu'ils soient suffisamment longs, que la tradition manuscrite n'en soit pas trop complexe. Et malgré tout, comme Wacker (1916) l'a montré, la technique des poètes leur permet d'utiliser ou d'adopter des rimes qui ne relèvent pas de leur parler d'origine.

Finalement, il pourrait sembler plus sûr de s'adresser à ce qu'il y a de plus personnel dans un texte et en tout cas à ce qui est le plus difficile à transformer à savoir le vocabulaire. On l'a fait depuis longtemps et les résultats obtenus ont mieux tenu, en général, que ceux fondés sur le vêtement graphique ou sur les rimes. Sur ces bases on peut dire que tel auteur médiéval écrit un français teinté de normand, ou de picard ou de lorrain etc... ou même plus vaguement un français teinté de traits de l'Ouest ou du Sud-Ouest d'oïl. Mais finalement rares sont les auteurs médiévaux (et même au-delà) auxquels n'échappe pas à l'occasion un trait régional. Bien sûr, un auteur peut emprunter un mot hors de son parler, par exemple à un autre auteur, mais ce cas se détecte assez facilement au moyen d'indices contextuels. Le plus souvent le premier cercle des auditeurs ou des lecteurs d'un auteur emploie le même parler que lui et l'auteur fournira des signaux qui permettront d'identifier comme tel le mot emprunté (discrete glose par un synonyme ; évocation de telle scène connue dans la littérature et qui autorise l'emploi d'un mot ayant valeur de couleur locale etc...). Ensuite, quand l'œuvre se diffusera, les copistes d'autres régions n'auront le choix face à un vers contenant un régionalisme qu'entre deux attitudes : la transcription fidèle ou la réécriture totale (qui peut aller de l'adaptation bricolée à l'omission pure et simple). Ce dernier cas se découvre aisément car il se trahit souvent par une maladresse. Nezirovic (1980) a mené à propos de deux versions du *Roman de Thèbes* une belle étude dont les conclusions sont pertinentes. Le manuscrit C, sans coloration dialectale, a le plus souvent effacé les marques régionales conservées dans S mais il y a un petit nombre de cas où elles se sont maintenues. Elles se trouvent en général à la rime où les modifications lexicales sont moins aisées. Ainsi le copiste de C rappelle l'attitude de Guiot copiant Wace et qui était « Champenois à l'intérieur du vers et Normand à la fin » (Woledge).

Dans le cas du *Roman de Troie*, on notera d'abord que le vocabulaire tel qu'on peut le lire dans l'édition de Constans (dont le glossaire mérite encore de grands éloges) mais aussi dans les extraits publiés du manuscrit de Milan a une nette coloration occidentale. Et ce n'est pas un hasard si l'on y retrouve un certain nombre de mots du *Roman de Thèbes* déjà étudiés par Nezirovic. On citera *ainsos* adjectif « anxieux »

(cf. aussi FEW 24, 667b) qui manque cependant dans le manuscrit de Milan (où il est remplacé par le banal *tristes*) mot attesté en outre dans ChrDucs Norm ; Wace Brut ; — *amorni* p.p. «qui a l'air sombre», souvent changé dans les autres manuscrits mais attesté dans le manuscrit de Milan et déjà dans l'édition Joly. Pour Nezirovic, il s'agit d'un archaïsme. Mais étant donné que le mot est encore dans Maugis Aigremont, en plein XIII^e siècle, que je localise dans le (Sud)-Ouest d'oïl (cf. ZrP 99, 188), et que l'adjectif *morne* est particulièrement bien attesté dans l'Ouest à époque ancienne, avant de se répandre en français peut-être à partir de l'œuvre de Chrétien de Troyes, je crois qu'on peut admettre qu'il s'agit d'un régionalisme de l'Ouest attesté en Normandie dans *Roman Alexandre* d'Alexandre de Bernay, III, 218, 3891 ; — *brander* v.n. «luire (de l'aube)» (texte en particulier du manuscrit de Milan) et sa variante *abrander* en particulier dans la copie de Guiot) qui paraissent appartenir à l'Ouest ; — *esboillier* v.a. «étriper», mot sans doute populaire (assez probablement à l'origine d'*écrabrouiller*, répandu par Rabelais), mot de l'Ouest au XII^e siècle mais encore attesté sous la forme *esbroillier* dans GuillMarechal M 7577 et dans Guiart WD 18697 et dont l'aire dialectale moderne en domaine d'oïl se déploie de la Normandie au wallon en passant par le Sud-Ouest, l'Anjou, le Centre, et le francoprovençal ; — *feire* f. «mêlée, multitude» ; — *les infernaus fures* (n. pr.) f. pl. «Les Furies» : certes le syntagme peut venir ici d'Énéas mais le mot est cependant un mot de l'Ouest (ajouter encore AND) ; — *lanz* m. «action de lancer, jet ; portée de trait» mot attesté en outre dans ChrDucsNorm (v. TraLiPhi 26, 240) ; — *lise* «argile grasse», forme de *glise*, attesté en outre dans GuillNormBestiaire (v. DEAF s.v. *glise* et TraLiPhi 26, 244) ; — *pareil* m. «couple» attesté en outre en Normandie dans Aspremont et Athis Prophlias ; — *revirer* v. a «esquiver, craindre», attesté en outre dans ChrDucsNorm et LivreManières ainsi qu'en anglo-normand et aussi dans Foulque Candie. Nezirovic y voit un archaïsme ; on peut soutenir qu'il s'agit d'un régionalisme de tout l'Ouest. On notera que le mot n'est pas dans le manuscrit de Milan ; d'après Constans on ne le dit que dans deux manuscrits, J (manuscrit du domaine bourguignon/lorrain/champenois, datant de 1264) et M¹ (manuscrit avec une teinte picarde de la seconde moitié du XIII^e siècle) ; — *rible* m. «écume fouettée par le vent» mot qui n'est attesté que dans Thèbes et Troie mais dont on peut trouver des traces (avec le sens de «vent sec et froid») dans le patois de Normandie et du Perche et curieusement (mais c'est peut-être une faute d'impression de FEW 16, 703 Llouv pour Louv) dans un point de Wallonie (voir aussi Baldinger-Etymologien 126) ; — *vitre* f. «frise, bordure», qui serait une forme de *list(r)e* n'est attesté que dans Thèbes (seulement dans S) et Troie

(seulement dans le fragment de Bâle); *vitre* «verre» est plus tardif: hapax dans JMeunRoseLe 19440 puis à nouveau milieu XV^e siècle. Cependant il est plus prudent de ne pas se prononcer encore sur le cas de ce mot.

A partir du travail de Nezirovic on peut donc relever une dizaine de mots, communs aux deux romans, Thèbes et Troie, et dont l'appartenance à l'Ouest du domaine d'oïl n'est pas contestable.

On préférera maintenant s'arrêter plus longuement sur le cas de deux mots, *ostelain* et *mesaler*.

Ostelain d'abord. Beneeit nous offre les quatre premières attestations de ce mot, deux dans le *Roman de Troie*, deux dans la *Chronique des Ducs de Normandie*. Passons les en revue. On célèbre à Troie les cérémonies du bout de l'an après la mort d'Hector. Des Grecs y viennent aussi:

17 525 E por les dames remirer,
 I vindrent de l'ost bachelier.
 Li *ostelain* rien ne cremeient,
 Quar ferme triuë entre eus aveient.
 Des plus preisieiz de l'ost Grezeis,
 Qu'il fussent amirauz ne reis,
 I veneient por esgarder
 L'aniversaire celebrer.
 Nes meïsmes danz Achillès
 I vint toz desarmez si près...

Var. 17 525 A² *hostelain*, M² *ostelejn*, DLe — *ois*, H -*enc*.

Gloss.: Joly: «gens de l'ost, ici les Grecs».

Constans: «hôte».

Reichenberger: «Gast» (invité).

Trad.: Baumgartner: «leurs hôtes» (ceux qui reçoivent).

Dict.: TL: «Wirt, Gastgeber» (celui qui reçoit).

FEW: «habitant d'une ville chez qui loge un militaire».

Il faut avec Joly comprendre «les gens de l'ost» d'après le mouvement du texte scandé par trois formes du verbe *venir*, précédées du pronom-adverbe *i*, avec une gradation dans les sujets de ces verbes *bachelier*, *amirauz ne reis*, *Achillès*. *Li ostelain* reprend *bachelier de l'ost* et annonce *des plus preisieiz de l'ost* et le verbe *rien ne cremeient* est à mettre en parallèle avec le fait qu'*Achillès* est *toz desarmez*. Nous sommes donc devant un morceau savamment construit, tout entier centré sur les Grecs et leur chef Achille qui va rencontrer Polyxène. Le mouvement du texte impose donc de voir dans *ostelain* un dérivé de la famille d'*ost* du moins au plan sémantique, comme Beneeit le fait comprendre par l'emploi à deux reprises de *ost*.



Troïlus, le Troyen, vient de blesser grièvement, au point qu'on le tient pour mort, le Grec Diomède, qui l'a supplanté dans le cœur de l'inconstante Briseïda. Troïlus *dist en reprovier* à son ennemi, gisant :

Or sojornez o la moillier,
Avuec la fille al vieil Calcas,
Que ne vos het, ço dient, pas.
Por soe amor vos manaidasse,
Se plus par tens m'en apensasse.

...

Sis pechiez vos a encombré
E ço qu'el m'a d'amor fausé.
Par vos li mant qu'or somes dui :
S'esté avez la ou jo fui,
Pro i avra des acoilliz
Ainz que li sieges seit feniz ;
Assez avriez qu'escharguaítier.
S'ensi l'avez senz parçonier,
Ne s'est ancor pas arestee,
Des que li mestiers li agreee.
Quar, se tant est qu'un poi li plaise,
Li *ostelain* i avront aise.
Co sera sens, s'el se porpense
Dont ele traie sa despense.

20 100

Var. 20 100 M² C *ostelein*, H-*enc*, e-*ois*, J-*oiz*.

Gloss. : Joly, Constans, Reichenberger même chose que pour 17 525.

Dict. : TL, FEW.

Encore une fois le sens de « gens de l'ost » paraît s'imposer.



Nous en venons à la Chronique. Assiégé dans Rouen, Richard a recommandé la modération verbale à ses troupes qui viennent de repousser l'assaut. Il est obéi ;

N'i distrent orguil ne folie,
Laide chose ne vilenie
Icil dedenz as *ostelains*,

21 409

Quer li dus, qui pas n'ert vilains,
L'aveit veé et chalongié.

Gloss. : «hôte».

Dict. : TL, FEW : même chose que pour *Troie*

Gdf : «aubergiste, cabaretier, hôtelier, hôte, celui chez qui on loge».

Le sens est clairement «les gens de l'ost», ce sont même «les assiégeants» comme dans les deux exemples du *Roman de Troie*, par opposition à *icil dedenz les assiégés*».



Peu après, les chevaliers du même Richard s'élancent à la poursuite des assiégeants mais s'arrêtent à l'orée de la forêt :

La gent au duc, les deux compaignes
Ou plus aveit de mil armez
Ne sunt pas es forrez entrez
22 125 Eissi après les *ostolains*

Gloss. : «hôte».

Dict. : TL, FEW : même chose que pour *Troie*.

Les ostolains sont donc encore «les assiégeants».



Le texte suivant est un texte en prose, *Li Fet des Romains*, éd. Fluttre/Sneyders de Vogel, daté de 1213. César arrive devant Munda où sont réfugiés les fils de Pompée. Gneus, un des fils, sort de la ville et attaque les soldats qui construisent le camp. Il défie César et le renverse au combat. Basilus, le lieutenant de César, relève son chef et organise le camp :

Basilus garda l'ost toz armez od grant compaignie de gent
et li *ostelain* firent lor loges et retendirent lor paveillons come
il orent ançois commencié. (696, 28)

Quelques jours plus tard, Basilus est tué et Gneus lance un nouvel assaut contre le camp :

A ce que Augustus ot ainsi parlé a son oncle, il estoient ja
pres tot armez parmi l'ost, mes que Gneus et si compaignon
s'estoient ja mis entre els et avoient les lices copees, et feroient

a meintas sor armez et sor desarmez. Assez en abatoient, et
li *ostelein* abatoient des lor. (703, 17)

Gloss. (R 65, 513) : «soldat chargé de dresser les tentes et d'établir les bara-
quements» FEW 4, 494a.

Dans les deux cas, *li ostelain* reprend *l'ost*. Ce sont «les gens de l'ost, les assiégeants». Selon la tradition romaine ce sont les légionnaires eux-mêmes qui construisent leur camp.



Nous voici maintenant dans *Guillaume de Palerne* éd. A. Micha, daté par son éditeur, du début du XIII^e siècle (jusqu'en 1220). La reine Felise est assiégée à Palerne par le roi d'Espagne. Elle a eu un songe dont elle demande l'explication. Son chapelain la lui donne.

De ce qu'estiés sor le montaigne,
Entor vos tante beste estraingne
Qui devourer voudront ton cors,
4 810 Ce sont chil *ostelain* la fors
Qui nuit et jor chaiens t'assaillent.

Note : «La correction de Michelant *castelain* est mauvaise : la mention *la fors* (id. à v. 5062, *cil defors*) indique clairement qu'il ne peut s'agir des assiégés, *cil dedens*, mais de ceux de l'*ost* assiégeante. Le mot semble forgé par l'auteur, car on n'en trouve nulle part d'autre exemple».

L'explication de Micha est excellente. A la seule exception de la dernière phrase.

Le siège se poursuit. *Cex de l'ost* (4989) se font plus pressants. Les barons de la reine l'assurent de leur dévouement.

Dormir se vont jusqu'el demain
5 062 Que cil defors, li *ostelain*,
Sont revenu devant la vile.

Nous avons donc réuni 8 exemples d'un mot *ostelain*, *ostelein*, *ostelenc* m. pl. «ceux de l'*ost*; les assiégeants» attesté d'environ 1165 à 1220. Cependant à ne regarder que la forme du mot la tentation était grande de le rattacher à *ostel*. Meyer-Lübke le tire d'*ostel* avec le suffixe *-ain* (lat. *-anu*, HGFS II, 38) en le rapprochant de *vilain*, *citeain*, *chastelain*. Cependant l'idée de «logement» n'est pas très visible dans le mot. Wartburg a vu la difficulté d'où son empressement à mettre en relief la définition de Flutre, «soldat chargé de dresser les tentes

et d'établir les baraquements» qui logiquement entraîne celle de «habitant d'une ville chez qui loge un militaire». Ces définitions sont fausses. Ravage de l'étymologie ! On pourrait préférer y voir un dérivé d'*osteler* au sens de «établir son campement (d'une armée)», lui-même dérivé d'*ostel* et d'*ost* à la fois ou plus exactement dérivé morphologiquement d'*ostel* mais influencé sémantiquement par *ost* ; mais le suffixe *-ain* ne s'accôle pas à des verbes. Aussi je crois assez que nous avons originellement un suffixe *-enc* (abfrq. *-ing*), celui que l'on s'accorde à admettre dans l'afr. *gardein/gardain* (cf. DEAF G 180, 47). Donc *ostelain* dériverait d'*osteler* comme *gardain* dérive de *garder*. Autre coïncidence, le DEAF note opportunément qu'à l'origine le mot *gardain* est surtout normand et anglo-normand ; on peut aussi ajouter tourangeau (DucsNorm et Pean Gatineau). Or il n'est peut-être pas invraisemblable de situer l'origine d'*ostelain* dans le même domaine géographique, c'est-à-dire dans l'Ouest et le Sud-Ouest. C'est clair avec Beneit ; c'est assez plausible pour les Fet des Romains (cf. introduction de l'édition citée p. 21). Naturellement, il faut alors admettre que dans Guillaume de Palerne, œuvre clairement picarde (RLiR 51, 271), il s'agit d'un emprunt.

Mais les variantes des manuscrits nous ont donné une autre forme, *ostelois/osteloiz*, cette dernière sous la plume du célèbre Guiot, qui regimait peut-être, comme dans sa transcription de Wace, devant un mot dialectalement trop marqué. Examinons cet *osteloi(s)*. Notre premier témoin est vraisemblablement Jehan Bodel, à la fin du XII^e siècle. Dans son épopée, *Les Saisnes*, éd. A. Brasseur, il raconte comment deux messagers Hurepois, alliés de Charlemagne, sont envoyés par leur troupe pour demander à l'empereur un emplacement pour établir leur camp. Charlemagne leur indique l'autre rive de la Rune, occupée par les ennemis Saxons. Les messagers retournent alors à l'armée hurepoise, cantonnée autour de Saint-Hubert ;

A cest mot s'en departent li message ambedoi,
Chascuns des esperons semont le palefroi
2 578 Desi a Saint Herbert ou sont li *osteloi*.

Gloss. : « armées ».

Dict. : Gdf : « armée, corps d'armée ».

TL : « Heerschar » (corps d'armée).

FEW : « armée ».

Les définitions ne sont pas fausses, mais étant donné que ce mot a visiblement un rapport avec *ostelain*, on proposera de traduire « ceux de l'armée ».



Mais Jehan Bodel nous offre dans la même œuvre un exemple plus curieux. Les Français sont au bord de la Rune. Les Saxons, en face, délibèrent sur la conduite à tenir. Aufart, un de leurs généraux recommande de laisser pourrir la situation de l'armée de Charlemagne, qui, dit-il,

1 452 Esté a en Espaigne longuement *ostelois*,
Travaillié sont si home des maus et des anois.

Var. 1452: L Esté ont an grant paine longemant, ce sachois.

Gloss.: «hébergé»

En note: part. passé d'*osteler* avec réfection analogique.

J'ai peine à accepter l'explication proposée. Au plan de la morphologie la forme fait difficulté car le parallèle cité *esconmois* pour *escommeü* (d'*escomouvoir*) appartient à un type de conjugaison (*mouvoir* / *muevre*) qui pourrait se prêter à une telle altération; d'après *cheoir* / *cheü* ou *cheoit* on pourrait avoir *mouvoir* / *meü* ou **meoit*. Mais le cas des verbes de la première conjugaison est différent. Au plan de la syntaxe le tour *a esté* + participe passé, très moderne, serait à justifier. Et pour le sens on attend: «il a été soldat; il a mené la guerre» écho de Roland 35, où Blancandrin dit: «En ceste terre a asez osteiet: En France, ad Ais, s'en deit ben repaier». Je crois que Jehan Bodel connaît l'emploi traditionnel d'*ostelain* pl., comme le prouve l'usage qu'il fait d'*osteloi* au v. 2578, mais il se permet une innovation; du pluriel *osteloi* «ceux de l'*ost*; ceux qui font le siège» il extrait un singulier *ostelois* «celui qui fait le siège, qui fait campagne». Et peut-être même, pour les auditeurs qui connaissent le *Roman de Troie*, dans ce passage précis *ostelois*, peut véhiculer l'écho des *ostelain* grecs campés devant Ilion. J'ajoute qu'il est curieux de noter que comme si c'était une tradition poétique, chaque œuvre contient à chaque fois deux exemples d'*ostelain* et qui ne se suivent pas immédiatement. Jehan Bodel se conforme à cet usage pour *osteloi(s)*.

Comment a-t-il formé le mot? La base est-elle *osteloi* ou *ostelois*? Un suffixe *-oi* semble impossible à justifier. Ce n'est ni le *-oi* d'*aunoi*, *sapinoi* (lat. *-étum*), ni celui d'*esbanoi*, *tournoi* (déverbaux de verbes en *-oier*); à moins de supposer un très improbable croisement d'*ostelain* avec *ostoiier*. A mon avis l'origine est plus vraisemblablement à chercher dans les suffixes de noms d'habitants de provinces ou de villes où l'on rencontre les deux suffixes *-ain* (*toulousain*, *lorrain* etc.) et *-ois* (*champenois*, *tiois*, *lillois* etc.); Jehan Bodel emploie *Torain* et *Torois* pour

désigner « les hommes de Touraine ». Ainsi *ostelois* reposerait en dernière analyse sur *ostelain*.

Mais pourquoi cette métamorphose ? En domaine picard (et aussi dans le Nord-Est) est attesté un autre mot (h)ostelain et sa variante (h)ostelench, au sens « d'hôtelier » (cf. Gdf et FEW 4, 495a), de 1301 à la fin du XVI^e siècle. On pourrait supposer que ce mot, plus ancien que ne l'indiquent ses attestations, a empêché l'emprunt d'*ostelain*, dont le sens ne correspondait pas à l'analyse spontanée des locuteurs qui ne pouvaient y voir qu'un dérivé d'*ostel*. Au contraire *ostelois* est un mot littéraire, presque un nom propre. Naturellement, ce n'est plus qu'un fossile, dont nous n'aurons ensuite que trois ou quatre attestations.

Deux sont dans l'épopée *Anseys de Mes*. L'une d'ailleurs n'est qu'une variante conservée par Gdf. On décrit un corps d'armée :

V. Lieues grands dure lor *ostelois*
Et .II. de let, tout aval le kamois.

Mais dans ce passage le manuscrit suivi par l'éditeur, H.J. Green, a un autre mot, *escelois*, dérivé de *eschiele* « corps d'armée ».

6 729 Cinq lieues loing durent les *escelois*
Et deus de lé tot entor le chamois.

Et ce mot, jusqu'à présent inconnu des dictionnaires, paraît préférable à en juger par un autre passage de la même époque, qui emploie les deux mots *ostelois* et *estelois* (lire *escelois*) à quelques vers de distance. Anseïs assiégé dans Aix voue au diable ceux qui l'assiègent (*ces ostelois*) avec leurs troupes (*lor escelois*). Notons d'ailleurs pour tout compliquer que *par lor estelois* n'est pas sans évoquer *estreloi* « outrage, excès » :

E sire Dieus qui fustes mis en crois !
D'enfer nos gart et des faus maleois,
12 043 Et confondez trestoz ces *ostelois*
Qui en ma terre me mostrent tez bofois
Et trestoz gastent les biens et les exploits
Que je deüsse garder et estre rois.
Or le me gastent cil par lor *estelois*
Que ne puis vaincre que granz est lor pooirs.

Dans la *Vie de Saint Eustache* (en prose), éd. J. Murray, du début du XIII^e siècle pour traduire le latin *Post hos autem dies, factus est incur-sus hostium in illa terra* on lit :

Puis avint ne demora gueres, que li ost e la guerre corurent
en cele terre. (XVIII, 9)

Var. : BCH li *ostelois* coururent.

Gloss. : « armées ».

Dict. : FEW : « armée ».

Enfin, dans *Simon de Pouille*, éd. J. Baroin, dans la version B, que nous daterons sans plus, du XIII^e siècle, l'amirant, qui assiège les Français, demande à ses troupes d'aller se reposer :

Repairiez es aberges o l'en fet nos conrois

B4 648 Et sejournez enut comme bons *ostelois*.

Gloss. : « troupes, armées ».

Examinons maintenant un autre cas Achille, amoureux de Polyxène, constate dans un long monologue les ravages de la passion :

Jo sui desvez

17 686 Et de mon sen si forsenez

Que jo ne sai que jo me faz.

Forsenez n'attire pas l'attention ; on le rencontre plusieurs fois dans le *Roman de Troie*. Mais le manuscrit de Milan se singularise par une leçon *mesalez* plus intéressante. Si l'on dresse le tableau des attestations du verbe *mesaler* (d'après Gdf, TL, AND et complétés par mes fiches) en essayant de tenir compte aussi de leur localisation voici ce qu'on obtient :

Soi mesaler (*envers / vers auc*) v.r. « commettre une faute grave (envers qn'') (env. 1050-XIII^e s. ; SAlex^b ; Récit 1^{ère} Croisade^{ab} ; Thebesy), *mesaler* v.n. (fin XII^e s.-XIII^e s. ; PartonCont 1497^c ; ApocGiff^a), *mesaler a* « commettre le péché de » (XIII^e s., ApocGiff^a) [*>mesalee* f. « faute grave » PartonCont 1502^c], *mesaler* « aller mal » (env. 1174-déb. XIII^e s. ; SThomGuern^a ; SClema^a), *au desouz mesaler* « avoir le dessous » (XIII^e s., Maugis Aigremont^c), *mesalé* p. pass. « mis à mal » (fin XII^e s., PartonCont 1502^c), *mesaler* v.n. « manquer son coup » (env. 1185, Prothes^a), « perdre sa route, s'égarer » (env. 1170-env. 1185 ; Wace Rou^b ; Parton^c), *mésalé* p. passé « qui est dans l'égarement, mécréant » (fin XII^e s., Aspremont 10123^b) [*>mesal(ier)* m. « égarement » PartonCont 1504^c], (*re*)*mesaler de son sen(s)* v.n. « perdre la raison » (fin XII^e s.-env. 1225 ; Troie M² ; PeanGat^c), *mesaler de / du sens* (XIII^e s., SPouilleBetC).

En exposant : a = anglo-normand ; b = normand ; c = Sud-Ouest d'oïl.

Le verbe *mesaler*, d'ailleurs très bien formé, est finalement assez rare, plus rare que *meserrer* qui finira lui-même par disparaître au profit de *fourvoyer*. Il est attesté en des sens précis d'environ 1050 au plein XIII^e siècle ; il est particulièrement bien représenté en anglo-normand mais

aussi dans tout le domaine français des Plantagenêts. L'attestation de la version Y du *Roman de Thèbes*, en principe picarde, ne provient pas de ce domaine, mais cet ajout à la version O de Constans peut remonter jusqu'à un modèle commun de ces deux manuscrits. Ce serait d'ailleurs une bonne action que de publier cette version Y du *Roman de Thèbes*. D'autre part Simon de Pouille est assez souvent situé dans l'Est ; c'est vrai pour les manuscrits mais quant à l'œuvre elle-même, des faits de vocabulaires sont troublants, tels ce *mesaler* mais aussi l'emploi de *dereïz* « de rechef », commenté par J. Baroin dans Mél Lanly 21-29 et qui n'est attesté que dans le *Roman de Troie*, Partonopeus de Blois et dans Simon de Pouille. Dans le *Roman de Troie* on ne peut certes assurer que *mesaler* remonte à l'œuvre originelle ; c'est peut-être une innovation, d'ailleurs heureuse, de M² ou de son modèle.

Nous aurions pu en rester là si ce *mesaler* n'avait eu un curieux avatar, dans un verbe qui est enregistré sous la graphie vedette *meseler* dans Gdf et dans TL, ce dernier dictionnaire ayant la prudence de faire précéder *meseler* d'un astérisque et de donner comme sous-vedette *mesaler*. De fait, le seul exemple de la graphie *meselees* dans Gdf (G Coinci, Mir. ms. Soissons) est une faute pour *meseles*, comme le prouve la scansion (cf. *De Sainte Leocade*, éd. E. Vilamo-Penti 1332). La paternité de ce verbe paraît bien devoir être attribuée à Jehan Bodel. Au début du XIII^e siècle (en 1202 d'après P. Ruelle), dans ses *Congés*, il termine ainsi ses adieux à Wibert de la Sale ;

Et de moi soit au couvenir
 Car ne puis mais nape tenir
 96 Entre sains puis que je *mesale*. [avale, pale, male, gale]

P. Ruelle note que Raynaud et FEW (t. 1) rattachent la forme au verbe *aler* mais il ajoute que dans le cas présent, on ne peut douter que la conjugaison n'ait été influencée par celle de *meseler* « être lépreux, être pourri ». Certes *mesale* ind. prés. 1 ne peut être rattaché à *mesaler* (on attend **mesvois*) mais il ne se rattache pas beaucoup mieux à un **meseler* (on attendrait **mesel*), verbe dont rien ne vient confirmer l'existence. Il est plus sage de considérer que le grand écrivain qu'est Jehan Bodel a voulu forger un verbe pour désigner son état de lépreux et il a eu recours à un verbe exotique pour ses concitoyens arrageois, le verbe *mesaler*, venu de l'Ouest et qu'il peut aussi rattacher, par étymologie populaire, à *mesel* « lépreux ». Mais on voit aussi que le mot n'est pas innocent, si l'on songe aux sens de *mesaler* « commettre une grave faute, un péché ; s'égarer » ; la lèpre est vue comme un châtiement. Le mot a eu du succès et Baude Fastoul, vers 1272, en porte témoignage. Peu après avoir réclamé le *fief* (« assistance communale

due à tout bourgeois lépreux») *Ki vient de par Jehan Bodel* (227-228), il se propose d'aller faire ses adieux à Gilles de Courcelles,

Ki par droiture
246 Ert dolans de men *mesaler*,

utilisant ainsi le néologisme sémantique proposé par son devancier. Le succès de la création de Jehan Bodel est illustré aussi, cinquante ans avant Baude Fastoul, hors d'Arras mais toujours en domaine picard, chez un autre virtuose du vocabulaire, Gautier de Coinci. Dans le Miracle *De la bonne enpereris...*, éd. E. von Kraemer, le prieur de Vic-sur-Aisne, parle ainsi d'un lépreux :

2 758 Li orz pourriz, li *mesalez* [tresalez]
2 360 Sa chars pourrie et *mesalee* [avalee]

Au vu de ce que j'ai dit plus haut, on comprend que la traduction par « décomposée » (proposée récemment par A. Garnier, *Mutations temporelles...* pour le second extrait), passe tout à fait à côté de la valeur profonde de *mesalee*.

Mesalé connaîtra ensuite un nouveau développement sémantique à partir du sens de « lépreux » ; il signifiera assez couramment comme un terme technique « moisi (en parlant du blé ou du pain) » et même plus précisément sans doute, en parlant du pain, « fait avec du blé ou du froment *mesalé* » (1283-mil. XV^e ; BeaumCout ; TL ; Gdf). Il n'y a pas lieu de s'étonner du transfert sémantique quand on sait l'importance du blé et du pain dans l'alimentation médiévale. On peut s'étonner par contre de la traduction de *pain mesalé* par « pain mal fabriqué » dans une édition récente du *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. C. Beaune, 553 n. 24.



Est-il besoin de conclure ? Non. Ce n'était qu'une plaidoirie pour inciter les médiévistes à s'intéresser aussi au vocabulaire des textes qu'ils sont censés comprendre. Il y a encore beaucoup à faire pour faire réapparaître les mots dans toute leur valeur et leur saveur.

Gilles ROQUES